



La crise de la planification française et la régulation du développement du capitalisme français (I)

Les problèmes du Plan reviennent à l'actualité. Le Gouvernement vient de conclure une opération de réexamen du VI^e Plan, menée de la manière la plus discrète possible, en déclarant solennellement qu'il n'y avait pas lieu de modifier les objectifs de celui-ci. Compte tenu de la non exécution des programmes d'équipements collectifs de caractère social et culturel, de l'échec de la stratégie industrielle fondée sur la recherche d'un excédent commercial comparable à celui de l'Allemagne et surtout de l'accélération de l'inflation, une telle affirmation pourrait surprendre, si elle ne révélait pas autre chose que la faible influence des normes affichées par le Plan sur la conduite de la politique gouvernementale et plus encore sur la réalité économique et sociale.

Mais « heureusement » un Plan chasse l'autre et la préparation du VII^e Plan, qui devrait commencer publiquement au début de 1974, et qui est déjà engagée à l'intérieur de l'administration, va permettre de renouveler le matériel idéologique qui constitue l'un des produits essentiels de l'élaboration d'un Plan. Comme disait l'ancien Commissaire Général du Plan, Pierre Massé, « il est plus important de faire un Plan que d'en avoir un ».

Le moment est donc opportun pour tenter une analyse du rôle et des problèmes de la planification en France.

Clarifier et actualiser les analyses sur la planification française apparaît, en effet, nécessaire, pas seulement en raison de l'importance de la technique planificatrice dans les systèmes économiques et sociaux actuels mais surtout parce qu'un tel effort débouche sur un approfondissement des analyses relatives au rôle de l'appareil d'État dans le capitalisme français contemporain et en définitive sur de premières réflexions sur l'existence ou non d'une fonction de planification dans la perspective d'un socialisme autogestionnaire.

*
* *

A l'intérieur de la gauche, le débat sur la nature, l'évolution de la planification française est affecté par plusieurs malentendus qu'il importe de dissiper si l'on veut analyser un peu sérieusement les fonctions et les modalités d'intervention de l'État dans le capitalisme français d'aujourd'hui.

1. La **gauche réformatrice** et technocratique a toujours valorisé « effectivement » la planification française. Pour elle, tout processus de planification aurait, par lui-même, un certain caractère socialiste : processus démocratique de décision, effort collectif de détermination des choix et des priorités,



encadrement public des -mécanismes du marché et des décisions de gestion des entreprises, etc.

Dans cette perspective deux époques de la planification française ont exercé une séduction particulière.

— Le 1^{er} Plan (1947-1952) qui fixait des objectifs de production de caractère impératif à un nombre limité de secteurs de base dont certains venaient d'être nationalisés, et utilisait pour son exécution les techniques dirigistes alors à la disposition de l'État.

La différence entre cette planification « à la française » et la planification de type soviétique aurait, à cette époque, tenu pour l'essentiel à ce que, dans la première, les objectifs de production sont définis au stade des branches et non pas à celui des entreprises.

— Le 4^e Plan (1962-1965) marqué par un effort de « concertation » plus poussée, par la primauté affichée du développement des équipements collectifs, par l'idéologie développée par le Commissaire Général du Plan d'alors, Pierre Massé, sur le thème d' « une certaine image de l'homme ». A condition d'être aménagée de façon plus démocratique et de renforcer ses moyens d'action à l'égard des entreprises, la planification apparaissait à certains comme un instrument important d'une transition vers le socialisme démocratique.

Dès lors, toute évolution qui réduit les moyens d'intervention de l'État, subordonne l'exécution du Plan aux contraintes de la politique à court terme conduite par le Ministère des Finances est présentée comme une « déplanification » et est critiquée au nom d'une certaine image de la planification démocratique en régime capitaliste, voire d'une certaine conception de la transition vers le socialisme.

Les propositions du Programme Commun, les articles de Chevènement sur la planification et la politique économique se situent d'ailleurs dans cette problématique puisqu'elles visent pour l'essentiel à améliorer, démocratiser et renforcer les structures et les procédures actuelles de la planification.

2. Lorsqu'il a proposé la stratégie du « contre-plan », le **P.S.U.** n'a pas échappé à ces ambiguïtés. La stratégie globale était sans doute juste, en fonction de l'analyse que l'on pouvait faire en 1965-1967 sur l'ampleur et la nature des luttes sociales et politiques, mais l'une de ses expressions, la présentation d'un contre V^e Plan, revenait à accepter le cadre de cohérence imposé par le patronat et le pouvoir politique et donc à se battre sur un terrain où il n'était pas possible de présenter réellement une alternative socialiste.

3. L'analyse du **Parti Communiste** a systématisé successivement deux approches partiellement contradictoires. Jusqu'au début des années 60, la thèse défendue était qu'il n'y avait pas de planification et qu'il ne pouvait y avoir de planification dans un cadre capitaliste. Le Plan français n'était donc qu'un faux semblant.

Aujourd'hui, notamment, dans le cadre du traité marxiste d'économie politique, l'analyse insiste longuement sur la planification du capitalisme monopoliste d'État et conduit à en surestimer l'importance ainsi que celle du Plan, dans la logique de la présentation d'un capitalisme où il y aurait interpénétration complète entre l'État et les monopoles.

Il faut, cependant, reconnaître la justesse et l'importance de la distinction faite par les rédacteurs d'Économie et Politique (1) entre la planification,

(1) « Le mot « planification » renvoie à l'organisation relative mais réelle, par la grande bourgeoisie monopoliste de ses propres projets et de l'intervention étatique. Quelles que soient ses formes institutionnelles, la planification existe dès que la monopolisation de l'économie a atteint un certain degré. Depuis 1946 en France « un plan » exprime, à intervalles réguliers, une partie du contenu de la planification. Ce Plan ne recouvre ni la totalité de la concertation des monopoles quant à leurs propres programmes, ni la totalité de la programmation de la politique économique de l'État. » Monique FLORENZANO, *Économie et Politique*, mai 1970.



entendue au sens large, comme la régulation centralisée du processus d'accumulation et plus généralement du développement du système socio-économique, et la planification stricto sensu qui n'est qu'un des éléments de la précédente et qui consiste en l'élaboration et la mise en oeuvre périodique d'un Plan.

La première partie de cet article présente une analyse historique de la planification, entendue au sens restreint d'élaboration de Plans de développement, dans ses rapports avec l'évolution des fonctions assumées par l'État dans le développement du capitalisme français.

La seconde partie s'efforce de préciser, à partir de l'exemple du VI^e Plan, le rôle du Plan dans le système économique-politique.

La troisième partie pose la question de l'existence et des modalités d'une régulation centralisée du développement du capitalisme français dans la phase actuelle d'internationalisation croissante du capital et de la production ⁽²⁾.

L'EVOLUTION DE LA PLANIFICATION FRANÇAISE DU 1^{er} AU 6^e PLAN

Le Plan n'est qu'une des modalités possibles de l'intervention de l'appareil d'État dans la vie économique et sociale, intervention dont l'objectif final est d'assurer la reproduction du mode de production et des rapports sociaux qui le caractérisent.

Après avoir rappelé les caractéristiques formelles, qui sont restées relativement constantes, de la « planification à la française », on étudiera trois moments essentiels de l'évolution de la planification française :

- sa mise en place avec le 1^{er} Plan;
- son effacement avec les 2^e et 3^e Plan;
- sa réapparition avec des ambitions croissantes avec les 4^e et 5^e Plans et l'échec.

1. Présentation formelle des Plans français

Le Plan français présente un certain nombre de caractéristiques formelles, pour la plupart propres à la technique planificatrice, pour certaines spécifiques de sa forme française :

- plan à moyen terme (quatre ans, puis cinq ans depuis le 5^e Plan);
- le plan est fondé sur une prévision macroéconomique dans le cadre de la comptabilité nationale, établie, depuis le 6^e Plan, à l'aide d'un modèle de simulation traité sur ordinateur (F.I.F.I.), assurant une fonction de test de cohérence : cohérence comptable, financière et économique, entre les divers projets des « agents » économiques, plus ou moins grossièrement prévus pour les particuliers ou les entreprises calculés de manière plus détaillée, en fonction des instructions gouvernementales pour les dépenses et recettes de l'État;
- le plan définit les orientations essentielles de la politique économique et sociale de l'État et précise plus ou moins les moyens d'action que celui-ci entend utiliser pour atteindre les objectifs qu'il affiche;
- le processus d'élaboration du Plan est « concerté » et « public ». Pour le 6^e Plan, 26 commissions et des dizaines de comités et groupes de travail, réunissant environ 4 000 personnes ont participé aux travaux d'élaboration. Ce caractère public est à l'évidence partiel puisqu'il y a filtrage de l'information par l'administration et qu'il ne concerne pas le processus même de décision interne à l'administration et au gouvernement.

(2) Ces deux dernières parties seront publiées dans un prochain numéro de « Critique Socialiste » .



La prévision économique à moyen-terme, une certaine programmation de la politique économique et sociale, la « concertation » entre l'administration, le patronat et les syndicats existent à des degrés divers dans tous les pays capitalistes développés. L'originalité de la planification française, entendue au sens restreint, est de concentrer tout ou partie de ces fonctions en un processus unique.

Les raisons de la mise en place d'un tel processus tiennent à la situation économique et politique très particulière de l'immédiat après-guerre en France. Le fait que l'on ait continué ensuite à faire des Plans tient à ce que la planification s'est montrée capable d'assumer successivement des fonctions relativement différenciées suivant le contexte historique où elle se situait.

A aucun moment de son histoire cependant, le Plan français n'a planifié, à proprement parler, le développement économique et social, au sens de définir des objectifs et moyens cohérents aux différentes branches de l'économie et aux différents domaines de la vie sociale. La planification française est un effort de prévision, de cohérence et d'explicitation, de l'intervention de l'État dans le système économique et social. Son rôle a donc évolué avec les fonctions qu'a assumées l'État dans le développement du capitalisme français.

2. La mise en place de la planification française

Les raisons de l'adoption des techniques de planification après la Libération sont relativement bien connues. C'est d'abord un compromis politique entre les classes dirigeantes traditionnelles et les partis politiques issus de la Résistance et revendiquant l'application des grandes lignes du programme du C.N.R. C'est surtout dans une période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de matériel et de capitaux, la technique la plus adéquate pour concentrer les « facteurs de production » sur les secteurs prioritaires dans une perspective de « reconstruction ».

A cette époque l'État, par les nationalisations, prend en charge directement les secteurs de production où un développement rapide de type capitaliste était devenu impossible. De même, par la mise en place d'un processus de planification et par les moyens qu'il consacre à la réalisation du Plan (notamment contrepartie de l'aide Marshall), il exerce un contrôle d'ensemble sur l'accumulation du capital en orientant celle-ci vers les « secteurs de base », dont la reconstitution conditionnait le développement des autres branches. Quelle qu'ait été leur orientation initiale anti-capitaliste, les nationalisations ont facilité le rétablissement du taux de profit du secteur capitaliste privé et la planification a impulsé le développement capitaliste de l'ensemble de l'économie ⁽³⁾.

La nouveauté constituée par le 1^{er} Plan n'est pas tant le dirigisme ou l'interventionnisme étatique, qui, sans remonter à Napoléon, se situait dans le prolongement et la logique du capitalisme de guerre, que l'apparition de nouvelles formes de cette intervention de l'État :

— approche globale des problèmes d'accumulation dans une phase de reconstruction qui débouche sur une certaine sélectivité dans la définition des objectifs et l'affectation des ressources;

— souci de justification politique, « démocratique », de l'intervention de l'appareil d'État dans le système productif, à la fois à l'égard des entreprises et à l'égard de l'opinion et des syndicats ouvriers. C'est le premier développement de l'économie concertée : « puisque l'exécution du Plan exigera la collaboration de tous, il est indispensable que tous les

(3) Cf. **L'Etat-patron : théories et réalités**, par Ph. BRACHET (Editions Syros), 270 p, 20 F.



éléments vitaux de la nation participent à son élaboration. C'est pour cela que la méthode de travail proposée associe dans chaque secteur l'administration responsable, les experts les plus qualifiés, les représentants des syndicats professionnels (ouvriers, cadres et patrons) » (Jean Monnet).

Le Plan Monnet fait assumer à l'État un rôle de suppléance d'un patronat déconsidéré par la désastreuse gestion économique de l'entre-deux-guerres et la collaboration. A l'intérieur de l'appareil d'État, il crée une administration de synthèse, de conception dont le pouvoir se substitue partiellement à des administrations traditionnelles, peu adaptées aux nouvelles tâches de l'heure.

Enfin, il institutionnalisait un processus de concertation destiné à susciter un consensus social que la bourgeoisie n'avait jusque là pu plus ou moins obtenir que par la répression.

Si le Plan a des pouvoirs importants, en revanche le champ de la planification est limité au secteur productif et se concentre même sur un nombre restreint de branches.

3. L'effacement du Plan (les 2^e et 3^e Plans)

Une fois la reconstruction achevée, le rôle du Plan devenait beaucoup moins évident. Le patronat avait repris l'initiative et ne pouvait accepter le maintien d'un contrôle aussi systématique et sélectif de l'appareil d'État sur le processus d'accumulation.

L'État avait, dès le début des années 50, assez largement desserré son contrôle sur l'économie intérieure tout en assurant la protection de l'industrie « nationale » à l'égard de la concurrence extérieure sur le marché français et celui de l'Union française. L'appareil du Plan s'est cependant maintenu.

On peut voir à cette survie plusieurs raisons :

— le réflexe corporatiste des syndicats patronaux de branches réclamant une généralisation à tous les secteurs des avantages que pouvait encore comporter le statut de secteur « planifié ». Pendant les 2^e et 3^e Plans, le Plan définit donc pour chaque branche des « objectifs indicatifs » et non plus « impératifs », concertés dans les Commissions entre patronat et administration. Mais il ne s'agit déjà plus d'objectifs politiques, pour la réalisation desquels l'appareil d'État est prêt, indistinctement, à apporter sa contribution financière. En fait, ce ne sont que des prévisions sectorielles, qui n'engagent réellement personne, mais sur lesquelles les syndicats patronaux comptent s'appuyer pour obtenir des administrations gestionnaires telle ou telle faveur;

— l'effort de l'appareil Plan pour maintenir et élargir son rôle à l'intérieur de l'appareil d'État et notamment proposer, en se basant sur les progrès de la comptabilité nationale, des perspectives de régulation économique à moyen-terme ou susciter des actions de caractère « structurel ». Ceci ne doit pas masquer la réduction sensible du rôle du Plan, correspondant à une modification progressive des fonctions de l'État à une époque où il n'y a pas de problème moyen pour le capitalisme industriel : la reconstruction est achevée, la concurrence extérieure comme intérieure est très faible;

— celui-ci n'intervient plus globalement pour orienter l'évolution du système productif. Le soutien de l'État à l'accumulation se fait soit dans le cadre des entreprises nationalisées soit sur une base purement sectorielle, essentiellement par des négociations entre les syndicats professionnels et les directions verticales du Ministère de l'Industrie, puis également le Ministère des Finances (après la création du Fonds de Développement Économique et Social en 1954-55);

— dans une économie protégée de la concurrence des capitalismes étrangers, la politique de régulation économique menée par l'État est relativement simple et ne s'exerce que dans une perspective à court terme;



— l'action idéologique de l'appareil d'État reste relativement limitée et porte plus sur les aspects purement politiques que sur le système économique et social lui-même.

C'est en quelque sorte dans l'histoire des Plans français une période intermédiaire où l'intervention de l'État dans le secteur de production est beaucoup plus partielle qu'à la libération et où le Plan n'assume donc plus les fonctions qui ont été les siennes à l'occasion du Premier Plan alors que les fonctions nouvelles n'apparaissent pas encore.

4. Renaissance et crise du Plan (du 4^e au 6^e Plan)

Les années 60 vont d'abord marquer une renaissance très nette du Plan, jusqu'à la crise de 1968.

La réduction de la protection douanière de l'industrie française, qu'implique la participation au Marché Commun accélère le mouvement de concentration. Le rapprochement entre capitalisme bancaire et capitalisme industriel se développe, les groupes industriels les plus puissants accentuent leur pression pour la transformation des secteurs pré-capitalistes. Ces évolutions, font apparaître de nouveaux types de conflits.

1. Ces tendances seront encore peu affirmées lors de l'élaboration du 4^e Plan — en 1961; elles influenceront beaucoup plus fortement la conception et les choix du 5^e Plan.

C'est pourquoi le 4^e Plan semble d'abord continuer la période précédente et confirmer le retrait du Plan à l'égard du secteur productif, mais il oriente aussi la planification dans trois directions relativement nouvelles :

— tentative de définition de normes de régulation économique globale à moyen-terme;

— essai d'organisation et de rationalisation des fonctions traditionnelles de service public de l'appareil d'État (développement de la programmation des équipements publics, soutenu en outre par une orientation modérément réformiste);

— accentuation très sensible de l'effort d'intégration sociale et développement du rôle idéologique du Plan. Il convient à cet égard de citer encore une fois, Pierre Massé.

« L'effort de planification, de prévision et de prospective qui est l'un des signes de notre temps offre la chance de substituer aux situations de conflit qui ont joué un si grand rôle dans la théorie économique de Cournot à Marx et de Marx à Von Neuman, des situations de coopération qui ouvrent peut-être une des portes de l'avenir. Si, en effet, une économie est l'image d'un plan à somme nulle où aucun partenaire n'obtient davantage qui ne soit arraché à quelques autres, une économie progressive secrète, d'une époque à l'autre, un surplus dont le partage peut être l'objet d'une lutte, mais dont la création est favorisée par une action concertée » ⁽⁴⁾.

Dans le même sens, « l'esprit du Plan c'est le concert de toutes les forces économiques et sociales de la Nation... Selon ces vues le Plan ne doit pas être l'œuvre exclusive de l'État. Il ne doit pas davantage traduire des vues communes de l'administration et du patronat. Pour être l'expression véritable des intérêts et des vœux de la Nation, la planification doit être largement ouverte et inclure les représentants des autres catégories, en premier lieu des travailleurs... Il s'agit d'associer les travailleurs à un acte économique qui les concerne au premier chef, et de développer en eux un sentiment de participation fondé sur les faits » ⁽⁵⁾.

Cette orientation ne résulte pas seulement de la conviction d'un technocrate éclairé, elle s'appuie aussi sur la volonté politique du

(4)P. MASSE, Le Plan ou l'anti-hasard, p. 17.

(5)P. MASSE, op. cit., pp. 152, 153.



Général de Gaulle, qui n'hésite pas à parler à propos du 4^e Plan d' « ardente obligation ».

Elle répond à la nécessité de susciter un certain consensus socio-économique dans une période où, après la fin de la guerre d'Algérie, le prestige du Général ne peut plus suffire à modérer des tensions sociales qui iront croissantes.

Ce souci de concertation notamment se concrétise par un certain nombre d'aménagements dans la procédure d'élaboration des Plans (développement de la représentation syndicale et retour de la C.G.T. dans les Commissions du Plan, création d'un Conseil Supérieur du Plan, discussion du Plan en deux phases distinctes par la création d'un débat sur les options, renforcement du rôle du Conseil Économique et Social, etc.).

2. Le 5^e Plan se situe dans la même perspective mais ira beaucoup plus loin dans le sens d'une régulation économique et sociale orientée en fonction des besoins d'une industrie confrontée du fait, du Marché Commun, à des problèmes aigus de concurrence extérieure et de réorganisation interne.

Ceci se manifeste dans deux directions :

— tentative d'approfondissement et d'élargissement de la régulation à moyen-terme par l'appareil d'État, par l'intermédiaire du Plan, par la mise en place d'une programmation en valeur (normes d'évolution des différentes catégories de revenus sur 5 ans) orientée de manière à défendre le taux de profit des entreprises industrielles menacé par la concurrence extérieure et à permettre un autofinancement important de l'accumulation du capital. Les normes affichaient, par ailleurs, une croissance rapide du revenu agricole. ⁽⁸⁾, pour des raisons politiques évidentes après les importants conflits qui avaient opposé la masse des petits exploitants à l'État;

— amorce de définition d'une stratégie cohérente de l'État à l'égard du capitalisme industriel, qui ne soit plus un simple saupoudrage financier des différentes branches en fonction de leurs capacités d'accès et d'influence auprès des centres de décision politico-administratifs, mais contribue à orienter l'évolution de l'appareil productif dans un sens favorable à la constitution de quelques grands groupes monopolistes capables de maintenir un capitalisme national à peu près concurrentiel et autonome par rapport aux capitalismes étrangers dominants. Cette politique va s'accompagner d'un soutien relativement sélectif à quelques branches-clés (plan-sidérurgie, plan-calcul), soutien qui sera en fait déterminé, négocié et décidé en dehors du Plan, en raison de la contradiction qui existe entre la concertation ouverte aux syndicats et la possibilité de négociations directes Etat-groupes monopolistes.

Le 5^e Plan apparaît avec le recul comme premier, depuis le 1^{er} Plan, et le dernier effort pour faire du Plan à l'intérieur de l'appareil d'État le lieu central de définition d'une stratégie cohérente de l'État à l'égard du système productif et des principales forces sociales.

Ces orientations correspondaient à l'idée ou à l'illusion :

— qu'un accord relatif pourrait être trouvé entre l'État, le patronat et les syndicats ouvriers pour définir des normes de répartition des revenus, ou plutôt faire accepter par les travailleurs une évolution de celle-ci nettement favorable au patronat;

— qu'en conséquence une régulation économique à moyen-terme était possible et qu'elle pouvait s'imposer au Ministère de l'Économie et des Finances pour la conduite de la politique conjoncturelle (rôle des « clignotants »);

— qu'enfin la concentration de l'appareil productif permettait de mettre en oeuvre une stratégie globale de l'État à l'égard de celui-ci, stratégie qui

(8) Concept dont il faut souligner l'ambiguïté en raison de l'hétérogénéité socio-économique des exploitants agricoles.



pouvait être définie dans le cadre des procédures d'élaboration du Plan, sa mise en œuvre restant évidemment négociée non publiquement.

Cette analyse sous-estimait complètement l'ampleur des contradictions suscitées dans la société française par l'accentuation de la concurrence internationale et de ce fait le développement des exigences du capitalisme monopoliste français, ainsi que la possibilité d'une opposition des travailleurs à une telle stratégie. La révolte de mai 1968 marquait nettement l'impossibilité d'une planification aussi ambitieuse dans le contexte de crise socio-politique virtuelle du capitalisme et de la société française.

3. L'élaboration du 6^e Plan allait s'efforcer de tirer les conséquences de cet échec.

— Le Plan continue bien à fournir une description de l'évolution économique d'ensemble telle qu'elle apparaît à la fois la plus probable (taux de croissance dans la tendance du passé) et jugée la plus souhaitable pour le gouvernement (hausse des prix modérée, important excédent commercial, stabilisation de la part des dépenses publiques et donc des impôts et des cotisations sociales dans la production nationale). Mais le Plan abandonne tous les éléments qui, dans le 5^e Plan, pouvaient asseoir son rôle de régulation économique globale : suppression des « clignotants » qui encadraient la prévision du Plan précédent, abandon de toute programmation à moyen terme des revenus (et même de toute indication quelconque sur l'évolution des revenus entre 1971 et 1975). La régulation économique n'a donc plus que des ambitions purement conjoncturelles et c'est le Ministère des Finances qui l'exerce au jour le jour, avec le succès que l'on sait.

Cette évolution est la conséquence de l'internationalisation de la conjoncture économique et de la reconnaissance des limites des pouvoirs de l'État national pour influencer celle-ci.

— A l'égard du système productif, le 6^e Plan se limite à une présentation littéraire des orientations définies et mises en œuvre en dehors du processus public de planification. Les réticences aussi bien des représentants patronaux (7) que du Ministère des Finances pour définir des secteurs prioritaires pour la politique industrielle de l'État, leur accord pour ne pas faire figurer dans le Plan la définition des aides qui pourraient être accordées à ces secteurs prioritaires, l'absence de mise en œuvre d'actions d'ensemble pour ces secteurs prioritaires démontrent que le Plan ne peut pas être une instance de négociation et que la « politique industrielle » n'est pas une politique définie en fonction de secteurs dans leur ensemble, mais en fonction de telle ou telle firme.

— Ce retrait du Plan dans les domaines centraux de la régulation économique globale et de la politique industrielle est, en quelque sorte, compensé par l'importance croissante que le 6^e Plan accorde à l'effort de rationalisation de la dépense publique afin d'alléger les prélèvements financiers opérés par l'administration et de réduire la part du secteur public dans la vie sociale, par une première tentative pour essayer de mettre en place une fonction de régulation sociale à moyen terme et surtout par le développement du rôle idéologique du Plan.

*
* *

Cette évolution du Plan n'est pas seulement le reflet d'un nouveau partage des responsabilités et des pouvoirs à l'intérieur de l'appareil d'État au profit du Ministère des Finances, elle exprime aussi le fait que l'État doit assumer aujourd'hui des fonctions assez différentes par rapports aux années 60.

(7) Les représentants mandatés du C.N.P.F. dans les principales commissions du 6^e Plan appartiennent à des groupes monopolistes : ÇAPLAIN, P.D.G. de la Compagnie de Suez; Ambroise ROUX, P.D.G. de la C.G.E.; JOUVEN, P.D.G. de Péchiney; BENARD, P.D.G. de la Shell.



Le renforcement des groupes monopolistes, leur participation croissante à des stratégies de caractère international a accru leur autonomie à l'égard de l'appareil d'État. Il semble qu'ils n'attendent pas de celui-ci une intervention trop directe dans le processus d'accumulation, mais plutôt qu'il conduise une politique économique générale qui leur soit globalement favorable, et qu'il favorise occasionnellement certaines opérations ponctuelles (protection ou non à l'égard d'un groupe étranger, passation d'une commande importante, besoin d'un soutien financier plus ou moins temporaire, opération d'absorption d'un concurrent, etc.), pour lesquelles d'ailleurs les divers groupes sont souvent concurrents entre eux.

D'autre part, en raison des incertitudes de l'évolution du capitalisme international, seule une politique de régulation économique à court terme est opératoire et encore le caractère national d'une telle politique en limite-t-il sérieusement l'efficacité.

A l'opposé de cette réduction des moyens et des pouvoirs de l'appareil d'État par rapport au système productif et au système économique dans son ensemble, les groupes monopolistes attendent de lui une action plus systématique pour prendre en charge les conséquences sociales de leur gestion, limiter l'ampleur des crises sociales et politiques et renforcer son rôle idéologique à l'égard de la quasi intégralité de la vie économique et sociale ⁽⁸⁾.

Mais il est évident que dans ce dernier rôle, l'État peut être amené à s'opposer à certaines revendications émises par les groupes monopolistes, ou à soutenir celles parfois contradictoires avec ces dernières, de groupes sociaux politiquement déterminants. Une analyse un peu fouillée des documents du 6^e Plan est à cet égard significative. Cette évolution, grossièrement résumée, du rôle de l'appareil d'État affecte évidemment la planification à la française et est à l'origine de la crise actuelle du Plan français :

— crise du Plan, reflet de la crise qui affecte l'ensemble du système social : fragilité du pouvoir d'État actuel qui, d'une part, mène une politique de gestion courante au jour le jour, et d'autre part, fait des discours sur l'avenir lointain (Chaban, Giscard) mais ne peut assumer les contraintes d'un projet cohérent à moyen terme, élaboré de manière relativement publique. La tendance va vers un Plan de plus en plus idéologique, « discours-verbal »;

— crise du Plan, reflet d'une crise de l'Administration dans son ensemble, écrasée par la prééminence absolue voire brutale du Ministère des Finances, qui ne peut accepter un cadre de référence à moyen terme qui pré-orienter sa politique conjoncturelle budgétaire et d'interventions;

— crise du Plan, reflet de l'inadaptation croissante des procédures de planification, nationale, publique, dans un contexte marqué par la concentration monopoliste, la concertation occulte entre les centres de décision étatiques et patronaux, l'internationalisation de la production et de plus en plus des problèmes de régulation économique globale.

Si, à l'inverse, de nouveaux rôles du Plan sont perceptibles, ils s'exercent par l'intermédiaire d'un discours, ou selon la formule de Nizard par l'émission de « normes », ayant pour objectif d'unifier les comportements économiques et sociaux.

*

* *

Les deux dernières parties de cet article s'efforceront, à partir d'une analyse plus approfondie de l'expérience du 6^e Plan de préciser dans quelle mesure, malgré cette crise du Plan, et par quels procédés, s'exerce une certaine régulation du développement du capitalisme français.

Michel BRETON.

(8) L'insistance du 6^e Plan dans son introduction, de POMPIDOU dans ses conférences de presse, pour justifier les « lois » et les contraintes de la société industrielle capitaliste, est significative de cette tendance